

LE PARLEMENT QUI RASSEMBLE
LES FRANCOPHONES
DE WALLONIE ET DE BRUXELLES



En savoir plus sur le Parlement, son fonctionnement et les activités d'éducation citoyenne qu'il organise ?

Consultez le site du Parlement : www.pfwb.be

Téléchargez la plaquette de présentation du Parlement et la brochure pédagogique "10 questions que tu te poses" :

www.pfwb.be/le-travail-du-parlement/doc-et-pub/publications

Participez aux Concours du Parlement :

www.pfwb.be/infos-pratiques/concours

Consultez également le site du Parlement des enfants :

www.parlementdesenfants.be et celui du

Parlement jeunesse : www.parlementjeunesse.be

Visitez le Parlement et profitez des explications d'un guide au fil d'un parcours interactif : visites@pfwb.be

6 rue de la Loi à 1000 Bruxelles - Tél : 02/506.38.11 - Fax : 02/506.39.80



Suivez-nous sur :



Facebook



Instagram
ParlementF



Twitter
@ParlementF

L'ASSEMBLÉE LA PLUS FÉMININE DU PAYSAGE INSTITUTIONNEL BELGE AVEC 43% DE DÉPUTÉES

75 de ses 94 membres sont élus à la Région wallonne et 19 émanent du groupe linguistique francophone du Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale.

La durée de leur mandat est de 5 ans et leur âge moyen pour la législature 2014-2019 oscille autour de 45 ans.

AU CŒUR DE LA DÉMOCRATIE, LE PARLEMENT EXERCE DES POUVOIRS

Il vote des décrets, élit les membres de son gouvernement et contrôle ce dernier, notamment par l'intermédiaire de questions orales et écrites ainsi que par des interpellations.

Chaque année, il examine et approuve le budget de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

AU CŒUR DE VOTRE VIE, LE PARLEMENT VEILLE À L'INTÉRÊT GÉNÉRAL À TRAVERS SES COMPÉTENCES

► **Enfance et Jeunesse** : dès la naissance, le Parlement s'occupe de votre santé, de votre prise en charge et de votre bien-être.

Par exemple, en 2002, les députés ont fixé les missions de l'Office de la Naissance et de l'Enfance (ONE) relatives à l'accueil et l'accompagnement des enfants (décret du 17 juillet 2002). Afin de veiller à la sauvegarde des droits et des intérêts des enfants, le Parlement de la Fédération a institué un Délégué général aux droits de l'enfant (décret du 20 juin 2002).

► **Education** : à l'école, de la maternelle au secondaire, le Parlement vous aide à vous construire et à bâtir votre avenir.

C'est ainsi que le Parlement a adopté en 1997 le texte fondateur définissant les missions de l'Education (décret « Missions » du 24 juillet 1997). Plus récemment, les députés ont défini une série de mesures en vue de favoriser le bien-être des élèves, de prévenir le décrochage scolaire et de lutter contre la violence à l'école (décret du 21 novembre 2013).

► **Enseignement supérieur** : à la Haute Ecole ou à l'Université, le Parlement vous accompagne jusqu'aux portes de votre vie active.

En 2013, les députés ont déterminé une nouvelle organisation des études, commune à tous les établissements d'enseignement supérieur (décret « Paysage » du 7 novembre 2013).

► **Recherche scientifique** : le Parlement participe au développement d'une société moderne pour assurer votre futur.

Les députés se sont, par exemple, préoccupés de la carrière des chercheurs dans nos universités ainsi que du financement de la recherche, notamment par le Fonds national de la recherche scientifique (décret du 17 juillet 2013).

► **Culture, Audiovisuel et Sport** : le Parlement s'occupe de votre épanouissement personnel et veille à l'enrichissement d'une société multiculturelle.

Les députés ont souhaité rendre la culture plus accessible en repensant le mode de fonctionnement des centres culturels (décret du 21 novembre 2013). Ils ont repensé un nouvel encadrement des pratiques audiovisuelles notamment en matière de publicité commerciale et de protection des téléspectateurs (décret du 26 mars 2009). En matière sportive, les députés ont voté un décret pour lutter contre le dopage (décret du 20 octobre 2011) et pour instaurer une procédure de reconnaissance des salles de fitness de qualité (décret du 10 mai 2013).

► **Aide à la jeunesse et Maisons de justice** : le Parlement participe au maintien de la cohésion sociale.

Par exemple, les députés ont amélioré la prise en charge des jeunes en situation de détresse et/ou de maltraitance en coordonnant davantage les différents secteurs susceptibles d'intervenir (décret du 12 mai 2004).

45 ANS EN 2016 ! UN ÂGE DE RAISON, UNE MATURITÉ ACQUISE. MODERNE ET INNOVANT, LE PARLEMENT EST ÉGALEMENT UN LIEU DE VIE ET D'OUVERTURE

Le Parlement est accessible au public et aux médias. Il promeut l'éducation citoyenne en organisant le Parlement jeunesse, le Parlement des enfants, des concours à destination du public scolaire et des visites.

Il soutient des événements et des associations actives dans le champ de ses compétences et octroie des prix. Il est également présent sur les réseaux sociaux.

ACTEUR SUR LA SCÈNE INTERNATIONALE, LE PARLEMENT NOUE DES PARTENARIATS EN MATIÈRE DE COOPÉRATION INTERPARLEMENTAIRE DANS L'ESPACE FRANCOPHONE

Il mène des actions qui ne s'arrêtent pas aux portes de son hémicycle. Au sein d'un important réseau de relations tissées avec d'autres assemblées parlementaires, il promeut la paix, la démocratie, les droits de l'Homme ainsi que la diversité culturelle et linguistique, au sein notamment de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF).

Le Parlement, c'est également une **administration** composée de femmes et d'hommes œuvrant quotidiennement au bon fonctionnement de l'institution. Près de 120 fonctionnaires parlementaires agissent ainsi au nom et pour le compte du Bureau du Parlement composé du Président, des Vice-Présidents et des Secrétaires, tous membres élus. Outre l'intendance des deux bâtiments du Parlement, ces fonctionnaires préparent et organisent les réunions des commissions et de la séance plénière. Ils travaillent également à la promotion de l'institution auprès du grand public par des actions de communication et des activités d'éducation citoyenne.